

**OBJET    RAPPORT D'ACTIVITE 2014  
          REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**

---

Le Code Général des Collectivités Territoriales confie au Maire la police des funérailles et des cimetières.

L'article L. 2223-19 du même code définit le contenu du service extérieur des pompes funèbres et l'institue comme mission de service public, comprenant notamment :

- la fourniture de personnel, et prestations nécessaires aux obsèques, inhumation , crémation
- la gestion et utilisation de chambre funéraires

La Ville gère au travers du budget annexe des Affaires Funéraire ces activités.

**I. LES AXES DE TRAVAIL DES AFFAIRES FUNERAIRES EN 2014 ONT ETE LES SUIVANTS**

✓ **L'amélioration du cadre d'accueil du Centre Funéraire de Primat**

Un effort continu a été fait pour permettre aux familles d'être reçues dans de meilleures conditions pour leurs démarches administratives.

Un accompagnement personnalisé est effectué le temps de la prestation et nous avons un retour positif quand au bon déroulement des obsèques.

Les chambres funéraires sont nettoyées quotidiennement et régulièrement repeintes afin de garder les lieux propres. Un agent supplémentaire a été affecté cette année.

✓ **La gestion du renouvellement des concessions**

Les 300 casiers du Columbarium sont aujourd'hui concédés. L'action entamée en 2013, nous a permis de mieux gérer les échéances de ces concessions.

Pour certains cimetières, l'ancienneté des registres et le mode d'enregistrement des concessions, ne permettent pas ce type de contrôle. Une réflexion sera menée afin de moderniser la gestion.

✓ **La rationalisation du fonctionnement de la régie avec la mise en service du logiciel Requiem**

La mise en service du logiciel Requiem n'a pas pu se faire dans les meilleures conditions. Les carences en compétence, et en moyen informatique limitent le développement et la généralisation de l'outil.

En 2014, seul le régisseur exploite le logiciel. Pour 2015, il s'agira de l'étendre aux gestionnaires des cimetières et à celui du pôle crémation.

✓ **La mise en service de la salle des soins**

La salle des soins permettant des interventions de toilettes, de présentation, de thanatopraxie qui a fait l'objet d'une mise aux normes sanitaires complète, est utilisée par les professionnelles.

**II. L'ACTIVITE DU CENTRE FUNERAIRE DE PRIMAT EN 2014**

Le nombre d'agents affectés au service des affaires funéraires s'élevait en 2014 à 30 agents.

a) **Les crémations** en 2014

Nombre d'entrée de corps au centre funéraire	790.
Nombre de crémations	207,
Résidents	92,
Non-résidents	115.

Les pannes subies en milieu d'année 2014 ont obligé à une fermeture de service pendant 4 mois. Nous avons fait 162 opérations de moins qu'en 2013.

b) **Les inhumations**

Le nombre d'inhumations effectuées en 2014 dans les cimetières de la Ville était de 382. Il se répartit comme suit :

- Cimetière de Primat	130,
- Cimetière de Sainte-Clotilde	69,
- Cimetière de l'Est	144,
- Cimetière de la Bretagne	12,
- Cimetière du Brûlé	11,
- Cimetière de Saint-François	4,
- Cimetière du Père Raimbault 15ème	2,
- Cimetière de Saint-Bernard 15ème	10.

Au total 589 opérations funéraires (inhumations et crémations) ont été réalisées en 2014.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS FUNERAIRES**

Opérations funéraires	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<i>Entrées de corps</i>	836	722	715	748	710	792	<b>790</b>
<b>Crémations</b>							
Résident	132	112	120	143	143	163	<b>92</b>
Non Résident	262	189	149	178	167	206	<b>115</b>
<b>Total Crémations</b>	<b>394</b>	<b>301</b>	<b>269</b>	<b>321</b>	<b>310</b>	<b>369</b>	<b>207</b>
<b>Inhumations</b>	<b>530</b>	<b>515</b>	<b>365</b>	<b>339</b>	<b>308</b>	<b>328</b>	<b>382</b>

**III. REFLEXION SUR LES AXES DE TRAVAIL EN 2015**

**- Réflexion sur la saturation des cimetières de Saint-Denis**

Depuis 2010, la population a été informée de la saturation des cimetières de Saint-Denis et dirigée vers le Cimetière Intercommunal de Bois Rouge à Sainte-Marie. Désormais, il s'agira de gérer les inhumations dans les sépultures existantes.

**- Réflexion sur la mise aux normes du crématorium**

Le projet de remise aux normes, imposé par la loi à l'échéance de février 2018, sera lancé dans sa phase de cadrage.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande de prendre acte du rapport d'activité de la Régie Affaires Funéraires pour l'exercice 2014.

OBJET    RAPPORT D'ACTIVITE 2014  
          REGIE AFFAIRES FUNERAIRES

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/3-64 du Maire ;

Vu le rapport de Mme ISODORE Marylise, 14<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
(débat sans vote)**

Prend acte du rapport d'activités de la Régie Affaires Funéraires pour l'exercice 2014.